

Décision n° 2018/05/DG du 19 JUIL, 2018 portant nomination d'un ordonnateur délégué et délégation de signature

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.4021-6 et R.4021-9 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » et notamment son article 15 ;

Vu la décision n° 2017/59/DG du 27 juin 2017 portant modification de délégation de signature et ordonnancement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'article 3 de la décision n° 2017/59/DG est remplacé par un article ainsi rédigé :

« Article 3 : Mme Béatrice ROLLAND, Directrice de la stratégie financière et des opérations est désignée en tant qu'ordonnateur délégué. En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice générale, délégation de signature lui est donnée pour tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur ainsi que les courriers et actes administratifs courants. »

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale

